

24E03

Ruisseau Misséglie

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Réfusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Aire de titres en traitement
 Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 Terrain arpenté non désignable
 Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
 Aire d'extinction
 Autorisation sans bail
 Certificat d'autorisation
 Déclaration de conformité
 CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche détermine la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'extinction

Substance extraite
 A Argile O Orpaque Q Quartz U Aurore
 B Sable de silice I Indéterminé P Pierre concassée X Calcite
 C Caillou L Terre grasse R Roches minérales
 E Pierre dimensionnelle M Moraine S Sable
 F Minerai de fer N Terre noire T Toute

Statut du site d'extinction
 O1 Ouvert sous conditions O2 Ouvert F1 Fermé N1 Non autorisé T1 En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 Terrain réservé à l'Etat ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Terrain soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Terrain d'exploitation minière pour le pétrole (en jalonement et sous permis)
 Terrain où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 Terrain ou réserve d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini
 Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
 Mississinon de Besiamite, Essipik, Mashveulash, Nutsashkuan

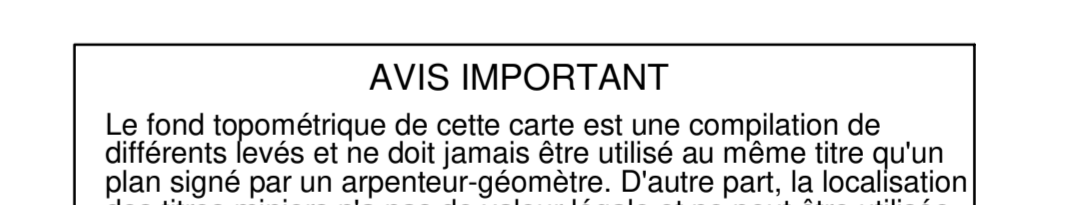
Frontières
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20° et varie avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5".
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

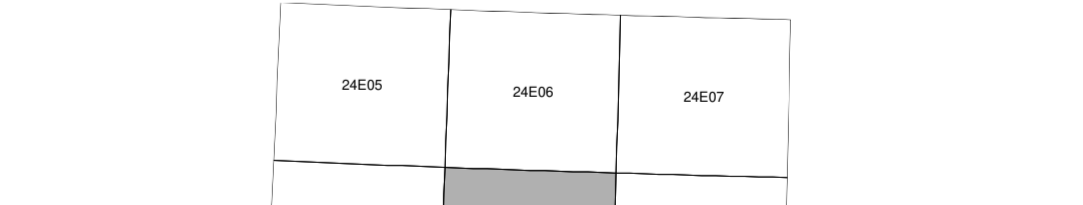
48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

0 1 2 3 4
 Kilomètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Réalisée par la Direction générale de la gestion du milieu minier
 https://gestion.mines.gouv.qc.ca
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GÉSTM
 http://gestion.mines.gouv.qc.ca/ftprosp.asp



Carte des titres miniers mise à jour le 2023-06-07

